



## Police municipale

Placée sous l'autorité du Maire, la police municipale a pour mission d'assurer le bon ordre, la tranquillité, la sécurité et la salubrité publique, et à ce titre elle est chargée de faire respecter les arrêtés municipaux.

Elle intervient pour sauvegarder le cadre de vie et la tranquillité des Livryens.

Les policiers municipaux sont assermentés et agréés par le Procureur de la République. En d'autres termes, ils sont habilités à constater et à relever toutes les infractions à caractère pénal. Ils peuvent donc relever l'identité des contrevenants et les verbaliser. Ils sont également autorisés à procéder à l'interpellation de l'auteur d'un flagrant délit, la personne interpellée étant immédiatement présentée à un officier de police judiciaire.

### Ses principales missions :

- ▶ L'accueil du Public
- ▶ Faire respecter les arrêtés de police du Maire
- ▶ Les patrouilles sur le territoire communal et ilotage en centre-ville
- ▶ La surveillance des entrées et sorties des écoles
- ▶ La régulation de la circulation lors d'accidents
- ▶ La sécurisation des différentes manifestations (fêtes locales, carnaval, foires...)
- ▶ Le contrôle du stationnement interdit et réglementé (Zone bleue, zone payante)
- ▶ Le respect du code de la route
- ▶ La mise en fourrière de véhicule en stationnement abusif
- ▶ La capture des animaux errants
- ▶ Les opérations conjointes avec les



personnels de la police nationale

- ▶ L'enregistrement des déclarations de chiens dangereux
- ▶ L'opération Tranquillité Vacances

## Son rôle :

La prévention



La surveillance



L'assistance



Le contrôle



La vidéo protection



Opération tranquillité vacances





MAIRIE DE LIVRY-GARGAN  
3 PLACE FRANÇOIS-MITTERRAND - BP 56 - 93891  
LIVRY-GARGAN

☎ 01 41 70 88 00 📠 01 43 30 38 43